

RECHERCHE ENSEIGNANT P1 MODULE PSYCHOMOTRICITE

Présentation du Module de psychomotricité en première année

Ce module de formation théorique doit permettre à l'étudiant

- D'identifier et comprendre les fondements historiques de la psychomotricité, du métier de psychomotricien, et leur évolution depuis la création de cette discipline jusqu'à nos jours.
- De connaître les domaines d'intervention en psychomotricité
- De connaître les principes généraux et concepts fondamentaux de la psychomotricité
- De connaître précisément le développement psychomoteur de l'enfant
- De connaître les évolutions de l'organisation et de l'expression psychomotrices chez l'adolescent, l'adulte et la personne âgée
- De connaître les auteurs de référence en psychomotricité

Deux règles doivent dicter l'organisation de l'enseignement de 1re année :

- L'étudiant acquiert dès le début du premier trimestre le vocabulaire de base
- L'enseignement de première année est dispensé progressivement du sujet normal au sujet pathologique.

Présentation du poste

Quand : 4h de CM en sessions de 2h, Semestre 1

Contenu des enseignements :

- Les fonctions psychomotrices : l'équilibre : définition acquisition et évolution au cours du développement psychomoteur de l'enfant à la personne âgée.

Modalités pédagogiques :

- Maîtrise de l'outil PowerPoint
- Maîtrise des outils de visioconférence.
- Vidéos et Autres supports innovants

Profil recherché : Psychomotricien clinicien auprès d'adolescents

Type de contrat : contrat de vacation annuel, renouvelable. *Attention : pour bénéficier d'un contrat de vacation, il est nécessaire d'avoir moins de 65 ans et de justifier d'un employeur principal à 0.5ETP min (ou transmettre la CFE comme justificatif d'un exercice libéral à 0.5ETP minimum)*

Rémunération : 61.72€ brut/heure

La charge d'enseignement se complète d'un investissement au sein de l'IFP : accueil de stagiaires, surveillance d'examens, participation aux épreuves du D.E. ...

Candidature à envoyer à tiphaine.vonsensey@univ-lyon1.fr; bastien.morin@univ-lyon1.fr
avant le 1^{er} juin 2022.